



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT : CERES

Version du 24/09/2015 – annule et remplace version du 20/03/2015

Indice c

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1-1 - Identification de la préparation

Désignation commerciale : CERES

1-2 - Nature de la substance

Matière fertilisante à base de microorganismes.

1-3 - Utilisation de la préparation

Matière fertilisante et support de culture.

1-4 - Identification de la société

BIOVITIS S.A.

Adresse : 15400 ST-ETIENNE DE CHOMEIL

Téléphone : (33) 04 71 78 37 00

Fax : (33) 04 71 78 37 10

e - mail : biovitis@sabiovitis.fr

1-5 - Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone INRS : 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2-1 - Classement du mélange ou de la substance : ne relève pas de la classification des produits dangereux.

2-2 – Autres dangers : produit pulvérulent inflammable en dépôt ou en suspension dans l'air.

Contient des *Pseudomonas fluorescens* et des *Trichoderma harzianum*. Ces microorganismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3-1 - Nature : Matières végétales, bactérie du Genre *Pseudomonas* et champignon du Genre *Trichoderma*, d'origine tellurique.

3-2 - Caractéristiques chimiques : NA

4 - PREMIERS SECOURS

4-1 - En cas d'inhalation excessive : faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.



4-2 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.

4-3 - En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

4-4 - En cas d'ingestion (grosses quantités) : rincer la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 - Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée. Dioxyde de carbone : inactif.

5-2 - Moyens d'extinction à éviter : poudre, risque de formation de poussières.

5-3- Equipements spéciaux de protection : éviter de respirer les fumées ou vapeurs dégagées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire autonome.

5-4- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : l'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques (Oxydes de soufre).

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 - Précautions individuelles : respecter les consignes de protection, voir § 8.

6-2 - Précautions pour la protection de l'environnement : éviter de répandre sur les eaux de surface.

6-3 - Méthode de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux inertes non combustibles dans des fûts en vue de l'élimination du déchet selon les réglementations en vigueur. Nettoyer le sol de préférence avec de l'eau et un détergent désinfectant.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1 - Manipulation :

- Mesures techniques : respecter les consignes de protection individuelle, voir § 8. Les locaux dans lesquels des poussières peuvent être générées doivent être identifiés par zones et équipés selon la directive ATEX.
- Précautions : éviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère (risque d'explosion).
- Conseils d'utilisation : recommandations générales à la manipulation de produits pulvérulents. Toute manipulation et/ou tout stockage de produits doivent être adaptés aux caractéristiques de chaque produit qui sont réputées connues du client ; celui-ci demeure le seul responsable et doit donc prendre toute mesure visant à éviter tout risque d'accident (notamment d'explosion) et/ou d'altération du dit produit.

7-2 - Stockage : Température ambiante (4 à 35°C).

- Matières incompatibles : bactéricides et/ou fongicides.
- Matériaux d'emballage : Polypropylène (PP).



8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1- Paramètres d'exposition : respecter la réglementation nationale applicable sur les poussières totales non spécifiques. $VME \leq 10 \text{ mg/m}^3$ (France : code du travail R 4222-10).

8-2- Equipement et protection individuelle :

- Protection respiratoire : mettre un masque (EN149 FFP₃ ou équivalent) en cas de formation de poussières.
- Protection des yeux : mettre des lunettes adaptées en cas de formation de poussières.
- Protection des mains : gants.
- Protection de la peau : vêtements de protection.

8-3- Mesures d'hygiène spécifiques : mesures générales d'hygiène relatives à la manipulation des produits chimiques.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1 - Etat physique : poudre.

9-2 - Odeur : neutre.

9-3 - Couleur : blanche.

9-4 – pH (concentration) : 6,0 – 6,5 à 10%.

9-5 - Point d'ébullition : NA (Non Applicable).

9-6 - Point de fusion : NA.

9-7 - Point d'éclair : NA.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10-1 - Stabilité : stable en respectant les conditions de stockage.

10-2 - Réactions dangereuses : mélange air/poussières, voir § 7 (risque d'explosion).

10-3 - Conditions à éviter : chaleur.

10-4 - Produits de décomposition dangereux : produits typiques de décomposition : mono et dioxyde de carbone, eau, oxygène.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11-1 - Toxicité aiguë : aucune donnée.

11-2 - Effet locaux : aucune donnée.

11-3 - Autres données : pas de toxicité connue.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12-1 - Ecotoxicité : aucune donnée

12-2 - Remarque : le produit est constitué de matières d'origine végétale biodégradables et de micro



organismes des Genres *Pseudomonas* et *Trichoderma*.

Les *Pseudomonas* et *Trichoderma* sont présents naturellement dans de nombreux écosystèmes. La propagation de ces micro-organismes ne modifiera pas de façon significative l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1 - Déchets et résidus : peut être éliminé comme un déchet solide (déchet industriel banal) ou incinéré dans une installation autorisée en conformité avec les législations, réglementations et arrêtés en vigueur.

13-2 - Emballages souillés : emballage à usage unique à valoriser ou éliminer selon les conditions locales applicables.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14-1 – Réglementations transport : non applicable.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15-1 - Etiquetage selon le règlement CE 1272/2008 : non obligatoire.

Symbole de danger : non applicable.

15-2 - Autres dispositions : le produit n'est pas reconnu comme substance pouvant être à l'origine de maladies professionnelles ou à caractère professionnel selon le code de la Sécurité Sociale (Art. L461-1à7).

16 - AUTRES INFORMATIONS

16-1 - Utilisation prévue : pour usage professionnel uniquement.

16-2 - Remarques : Cette fiche de données de sécurité complète les notices locales, sans les remplacer.

Les données qu'elle contient sont basées sur l'état actuel de nos connaissances du produit.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques qu'ils encourent à utiliser un produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est fabriqué.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les textes réglementant son activité. Il est de son entière responsabilité de prendre les précautions découlant de l'utilisation qu'il fait du produit.